

**Arrondissement de La Flèche
Commune de BOUSSE****Extrait du registre des délibérations
de la séance du Mardi 16 Mai 2023**

Date de convocation : 10/05/2023

Date d'affichage : 10/05/2023

En fonction : 11

Présents : 08

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Françoise FARCY, Maire.

Étaient présents : Françoise FARCY, Bertrand MAUDET, Martine DELAROCHE, Armand BACHELOT, Marc BRISSAULT, Jacky CARE, Marie GUIHENEUF, Jérémy DEROUAULT

Était absent excusé : Norbert BELLOC, Didier LEVALET, Frédéric PIAUT,

Secrétaire de séance : Marie GUIHENEUF,

2023-18 – TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE POUR LA RENTRÉE 2023/2024 :

Madame le Maire explique aux élus que comme chaque année il est nécessaire de revoir ou de maintenir les tarifs de cantines et de garderie pour l'année 2023/2024.

Après en avoir délibéré les élus votent à l'unanimité pour :

	TARIFS 2022/2023	TARIFS 2023/2024
Repas Enfant	3.90 €	3.90 €
Repas Adulte	6.00 €	6.00 €
Repas enfant occasionnel	6.00 €	6.00 €
Garderie du matin	1.30 €	1.30 €
Garderie + Goûter du soir	2.05 €	2.10 €

Un règlement de la cantine et de la garderie est élaboré comme chaque année. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal l'accepte. Madame Le Maire est autorisée à le signer et à le présenter aux utilisateurs.

Fait et délibéré en jour, mois et ans susdits

Le Maire,
Françoise FARCY,